

L'An DEUX MIL SEIZE,
le DIX NEUF JANVIER à vingt heures,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline – DOMERGUE Christine- ROUX Maryline Mrs PERRIN Raymond- CROZET Guy- DEJOB Xavier- CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François

Absents : MEILLAND René

Secrétaire de séance : DEJOB Xavier

1 - 1 janv 2016

Objet : PLU (plan local d'urbanisme): engagement d'un bureau d'études pour son élaboration

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 19 février 2015 où la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU sur la totalité du territoire.

A ces fins, il a rédigé un cahier des charges et a sollicité plusieurs cabinets spécialisés.

Après analyse des offres remises, il propose que le conseil se prononce sur l'offre du Cabinet Aptitudes qui est la mieux disante pour un montant HT de 22 500.00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le Cabinet Aptitudes pour un montant HT de 22 500.00€
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et les documents à venir
- affirme que la dépense sera prévue au budget 2016.

2 - 2 janv 2016

Objet : EAGB (étude global d'aménagement du bourg): engagement d'un bureau d'études pour son élaboration

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 04 juin 2015 où la commune a envisagé d'étudier un aménagement du bourg et de contractualiser avec le Département de la Loire pour recenser et planifier les projets communaux. L'engagement d'un bureau d'études s'avère nécessaire pour accomplir cette mission.

A cette fin, il a rédigé un cahier des charges et a sollicité plusieurs cabinets spécialisés.

Après analyse des offres remises, il propose que le conseil se prononce sur l'offre du Cabinet Aptitudes qui est la mieux disante pour un montant HT de 10 000.00 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le Cabinet Aptitudes pour un montant HT de 10 000.00€
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et les documents à venir
- affirme que la dépense sera prévue au budget 2016.

3- 3 janv 2016

Objet Indemnités kilométriques de Mr MICHALET pour l'usage de son véhicule personnel pour les besoins de la commune

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Mr Christian MICHALET, l'agent d'entretien de la commune, utilise parfois son véhicule personnel Suzuki pour les besoins de la commune.

Celui-ci peut donc prétendre à des indemnités de déplacement.

Mr MICHALET Christian a établi un état récapitulatif des kilomètres parcourus et a fourni une attestation de son assureur prouvant qu'il est bien garanti pour de tels services rendus.

Au vu de ces faits Mme Le Maire propose conformément à l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques:

- Pour l'année 2014: une indemnité de 519.05 euros, soit 1483 kilomètres x 0.35 euro/km
- Pour l'année 2015: une indemnité de 514.15 euros, soit 1469 kilomètres x 0.35 euro/km

Où cet exposé le Conseil municipal décide d'octroyer la somme de 519.05 euros pour 2014 et 514.15 pour 2015 à Mr Michalet Christian, montant qui sera imputé à l'article 6251 Voyage et déplacement en section de Fonctionnement.

Objet : Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.
- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte l'adhésion
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

5-5 janv 2016

Objet : Travaux d'accessibilité blocs sanitaires du Relais d'Urfé : avenant au lot n°1 : Maçonnerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal, concernant les travaux d'accessibilité *blocs sanitaires* du Relais D'Urfé

- que l'entreprise SARL Jacquet, est titulaire d'un marché en date du 29/10/2015 pour un montant total HT de 24 053.55€ soit TTC 28 864.26€.

Un avenant doit être établi afin de prendre en compte l'augmentation initiale du marché comprenant des TRAVAUX supplémentaires (devis joints).

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant d'un montant total HT de 1 173.70 € soit 1 408.44 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix Pour et 1 Contre

Décide de passer un avenant de 1 173.70 HT, au marché dont le montant initial est de 24 053.55€ HT, avec l'entreprise SARL Jacquet du 29/10/2015 concernant les travaux d'accessibilité du *blocs sanitaires* du Relais d'Urfé

- **Approuve** cet avenant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant.

6-6 janv 2016

OBJET : Salle des Fêtes : DETR 2016 : lignes Mise aux normes d'accessibilité et Equipements culturels

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale concernant la DETR 2016. Parmi les opérations reconnues éligibles, on trouve la mise aux normes d'accessibilité des rez-de-chaussée des établissements recevant du public de 5^{ième} catégorie et Equipements sportifs (et) (ou) culturels couverts ou non couverts.

Il rappelle que le conseil a pour projet des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes en particulier les sanitaires et la scène, concernant l'accès et les équipements pour permettre une meilleure accessibilité et le remplacement de toilettes à la turque désuètes. C'est pourquoi, il propose au conseil de monter un dossier d'aide au titre de la DETR 2016, en s'appuyant sur les devis établis par différents corps de métier soit un total HT de 7927.00€.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'effectuer les travaux prévus
- décide de déposer un dossier de « **Mise aux normes d'accessibilité et équipements culturels couverts** » de la Salle des fêtes au titre de la DETR 2016
- et charge Monsieur le Maire de monter le dossier demandé.

Le financement sera prévu au budget primitif 2016.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
<i>1 - 1 janv 2016 Objet : PLU (plan local d'urbanisme): engagement d'un bureau d'études pour son élaboration</i>
<i>2 - 2 janv 2016 Objet : EAGB (étude global d'aménagement du bourg): engagement d'un bureau d'études pour son élaboration</i>
<i>3- 3 janv 2016 Objet : Indemnités kilométriques de Mr MICHALET pour l'usage de son véhicule personnel pour les besoins de la commune</i>
<i>4 - 4 janv 2016 Objet : Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire.</i>
<i>5-5 janv 2016 Objet : Travaux d'accessibilité blocs sanitaires du Relais d'Urfé : avenant au lot n°1 : Maçonnerie</i>
<i>6-6 janv 2016 OBJET : Salle des Fêtes : DETR 2016 : lignes Mise aux normes d'accessibilité et Equipements culturels</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		